

Mot de la Présidente

MAI

Le mois de mai est souvent synonyme de renouveau, de floraison, et d'espoir. C'est le moment où la nature s'éveille pleinement, où les journées s'allongent, et où l'on sent, dans l'air, une énergie nouvelle.

Mai, c'est aussi le mois des possibles : il nous invite à avancer, à semer des idées, à cultiver les projets, et à voir éclore les efforts entrepris depuis le début de l'année. C'est un mois qui nous encourage à regarder vers l'avant avec confiance et enthousiasme.

Dans notre organisation, ce mois est une belle occasion de célébrer le travail accompli, de renforcer nos liens, et de continuer à bâtir ensemble un avenir porteur de sens et de bienveillance.

Et quelle magnifique nouvelle pour nourrir notre élan collectif : notre entente est enfin signée! Après de longs mois d'attente, nous franchissons ensemble une étape clé, portée par notre engagement, notre persévérance et notre solidarité. **C'est une belle victoire collective, à célébrer avec fierté et reconnaissance!**

Je vous souhaite à toutes un mois de mai lumineux, inspirant et plein d'élan.



Définitions

Prestataire de services: Personne physique au sens de la loi qui dispense des services éducatifs à l'enfance.

Lorsque la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance parle de "Prestataire de services" cela concerne les **RSE**.

Titulaire de permis: Personne morale au sens de la loi qui détient un permis pour opérer une installation.

Lorsque la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance parlent de "Titulaire de permis" cela concerne les **CPE**.

[Plus...](#)

Augmentation du ratio

Lorsque vous souhaitez augmenter votre ratio, il est important d'en faire la demande auprès de votre bureau coordonnateur.

Ce dernier doit appliquer les dispositions prévues aux articles 65 et 66 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RSGÉE).

Une fois l'analyse complétée, le bureau coordonnateur doit émettre un rapport à cet effet.

Si vous rencontrez une difficulté à quelque étape que ce soit dans cette démarche, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes là pour vous accompagner.

[Plus...](#)



RAPPEL

Portrait périodique

Chères RSE,

La date limite pour compléter les portraits périodiques est fixée au **31 mai 2025**, afin d'assurer leur remise aux parents **au plus tard le 15 juin 2025**.

📌 À noter – Jour férié du lundi 19 mai 2025

Veillez prendre note que le **lundi 19 mai prochain est un jour férié.**

N'oubliez pas d'indiquer "**AD**" sur vos fiches pour cette journée.

Bon congé à toutes! 🌻



DES QUESTIONS OU BESOIN D'AIDE?
NOUS SOMMES LÀ
POUR VOUS!



✉ g27.monteregie@lacsq.org
☎ (450) 482-3712

ADM
DES INTERVENANTES
EN MILIEU FAMILIARISÉ MONTRÉAL

L'exécutif,

France Lavallée, Présidente

Rachel Gagnon, Vice-présidente

Caroline Rioux, Secrétaire-Trésorière